

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 53341 du 16 octobre 2020 portant attribution
de l'échelon exceptionnel de major aux sous-officiers de gendarmerie**

NOR : INTJ2026902S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale ;
Vu l'arrêté du 4 août 2010 modifié fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3 du code de la défense ;
Vu la circulaire n° 45290 du 12 juillet 2019 relative à l'attribution de l'échelon exceptionnel de major (EEM) de gendarmerie au titre de l'année 2020 ;
Vu le bordereau d'envoi n° 80714/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG relatif à l'état nominatif des majors susceptibles de se voir attribuer l'échelon exceptionnel au cours de l'année 2020 en date du 20 décembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

L'échelon exceptionnel de major est attribué, à compter du 1^{er} novembre 2020 aux sous-officiers de gendarmerie dont le nom suit :

Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris

Azede Bruno NIGEND : 135 234

Barbier Thierry NIGEND : 139 688

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

Calvez Jean-Louis NIGEND : 125 689

Ménage Didier NIGEND : 125 755

Pelanne Jacques NIGEND : 133 114

Région de gendarmerie d'Occitanie

Dupré Daniel NIGEND : 133 200

Groupement de gendarmerie départementale de la Vienne

Chauvineau Antoine NIGEND : 126 802

Jouanneau Yves NIGEND : 143 212

Région de gendarmerie de Bretagne, zone de défense et de sécurité Ouest

Le Mée Thierry NIGEND : 131 926

Page Michel NIGEND : 150 676

Touze Pascal NIGEND : 125 777

Région de gendarmerie de Normandie

Bellini Lionel NIGEND : 128 959

Région de gendarmerie des Pays de la Loire

Didelot Fabrice NIGEND : 132 822
Gaillard Joël NIGEND : 128 793
Guillemot Éric NIGEND : 137 860
Le Mestric Hervé NIGEND : 132 853

Région de gendarmerie du Centre-Val de Loire

Paris Benoît NIGEND : 132 594

Région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité Sud-Est

Berthurel Eddie NIGEND : 139 696
Crunchant Fabrice NIGEND : 131 374
Piquaud Jean-Louis NIGEND : 146 282

Groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme

Chabanne Norbert NIGEND : 137 160
Eymère Philippe NIGEND : 134 249
Gachon Noël NIGEND : 134 251

Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault

Petit Philippe NIGEND : 127 428

Région de gendarmerie du Grand Est, zone de défense et de sécurité Est

Klapatyj Serge NIGEND : 145 825
Limousin Bruno NIGEND : 114 255
Mangin Pascal NIGEND : 126 429
Schumacher Alain NIGEND : 145 254

Groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin

Muhr Eric NIGEND : 131 828

Région de gendarmerie de Bourgogne-Franche-Comté

Seguin Thierry NIGEND : 133 016

Groupement de gendarmerie départementale de la Somme

Rameaux Frédéric NIGEND : 153 378

Commandement de la gendarmerie outre-mer

Collumeau Jean-François NIGEND : 128 987
Hamon Joël NIGEND : 132 291

Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale

Bléchet Thierry NIGEND : 114 420
Lesueur Raynald NIGEND : 137 453
Monchet Alain NIGEND : 134 692

Direction générale de la gendarmerie nationale

Ganter Anne NIGEND : 134 556

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
A. DE OLIVEIRA